

Dossiers présentés

Finances - Personnel et Administration Générale

Finances

- 001 . Cotisations 2011
- 002 . Subventions 2011
- 003 . Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire
- 004 . Attribution de Compensation Communautaire - Année 2011
- 005 . Contrat de Territoire Départemental : réaffectation de crédits

Budget Primitif 2011

- 006 . Budget Principal

Budgets annexes

- 007 . Immobilier d'entreprises
- 008 . Zones d'activités économiques
- 009 . FOCAST - PEBECO
- 010 . Maison de la Formation
- 011 . Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)
- 012 . Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

SICTOM

- 013 . Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- 014 . Redevance spéciale - Année 2011

Administration Générale

- 015 . Choix du cabinet de recrutement de médecins : demande de subvention Leader

Marchés Publics

- 016 . Approbation du pré-programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel espace aquatique

Tourisme

- 017 . Organisation d'un spectacle déambulatoire dans le cadre de l'adhésion à l'association "Les Marches - Terres de rencontres"

Culture - Sports et Loisirs

- 018 . Demande de subvention au titre du FEADER : réalisation d'un bâtiment accueillant des groupes de musique amateur

Environnement

019 . Demande de subvention au titre de Leader : préfiguration d'un Point Info Energie dans la Maison de l'Innovation de l'Habitat et du Développement Durable

En communication :

. Délibérations du bureau par délégation

. Décisions prises conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Cotisations de la Communauté de Communes du Castelbriantais à divers organismes

EXPOSE

La Communauté de Communes du Castelbriantais verse, chaque année, des cotisations aux organismes dont elle est membre. Pour l'année 2011, il vous est proposé d'approuver l'adhésion aux organismes figurant au tableau ci-dessous.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion aux organismes suivants :

Organismes	<i>Pour information Cotisations 2010</i>	Prévisions 2011
- Comité d'Expansion Economique de Loire-Atlantique (CODELA)	2 947,50 €	3 006,00 €
- Assemblée Des Communautés de France (ADCF)	3 361,40 €	3 429,00 €
- Association Fédérative Départementale des Maires de Loire-Atlantique	1 864,47 €	1 983,22 €
- Fédération Française des Marchés de Bétail Vif (provision)	4 682,70 €	5 000,00 €
- Association « Les Marches – Terres de rencontres »	/	3 050,00 €

- Société des Editeurs et Auteurs de Musique (Copies des partitions pour les élèves du Conservatoire)	/	1 924,00 €
Sous-total (I)	12 856,07 €	18 392,22 €
- Fédération Française d'Equitation	785,00 €	785,00 €
- Conservatoires de France	106,00 €	107,00 €
- Association Coopération Atlantique	100,00 €	100,00 €
- Association Aménagement de la R.N. 171 (provision)	100,00 €	100,00 €
- Les incorruptibles (provision)	25,00 €	50,00 €
- Terre des sciences	50,00 €	50,00 €
- Etoile du Berger	16,00 €	16,00 €
- Association des Amis du Musée de la Résistance	15,00 €	15,00 €
Sous-total (II)	1 197,00 €	1 223,00 €
TOTAL I + II	14 053,07 €	19 615,22 €

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Subventions Année 2011 :

- Subventions de fonctionnement
- Subventions exceptionnelles

EXPOSE

La Communauté de Communes du Castelbriantais verse chaque année des subventions aux associations dans les domaines de compétences suivants : Économie, Tourisme, Logement, Culture, Personnes Âgées, Jeunesse, Petite Enfance, Environnement et Divers.

Pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement, il vous est proposé d'attribuer pour l'année 2011 les montants figurant dans l'annexe ci-jointe.

Comme l'année passée, un crédit de 20 000 € pour les subventions à caractère exceptionnel sera inscrit en provision. Le Bureau, par délégation du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2008, procédera à l'attribution de ces crédits.

Ces dossiers ont été examinés par la Commission « Finances, Personnel et Administration Générale » ainsi qu'en réunion de Bureau.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer pour l'année 2011 les montants des subventions de fonctionnement, dont le détail est joint en annexe,
- d'inscrire un crédit de 20 000 € pour les subventions à caractère exceptionnel,
- de verser le montant des participations et contributions, notamment celles prévues pour les associations de dimension de Pays mentionnées dans le tableau ci-joint, directement au Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant »,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire 2011

EXPOSÉ

Par délibération en date du 9 juillet 2002, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer à compter de 2003, une Dotation de Solidarité Communautaire, à répartir entre les communes membres de la Communauté de Communes du Castelbriantais et qui sera calculée dans les conditions suivantes :

- Montant à répartir : produit de la taxe professionnelle versé l'année précédente par les entreprises TEAM PLASTIQUE à CHATEAUBRIANT et MENUISERIES DU DON à MOISDON-la-RIVIÈRE.

- Modalités de répartition :
 - ☞ 50 % en fonction de la population totale de la commune,
 - ☞ 50 % en fonction du potentiel fiscal de la commune, l'année de la perception des taxes professionnelles.

La loi de finances de 2010 a définitivement supprimé la taxe professionnelle pour toutes les entreprises. Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire étant basé sur le produit de cette taxe professionnelle, il vous est proposé de reconduire en 2011 le montant réparti en 2010.

A l'occasion de la réunion de Bureau en date du 24 mars 2003, il avait été décidé, en matière de Dotation de Solidarité Communautaire, de permettre aux communes du PETIT-AUVERNÉ et de RUFFIGNÉ de bénéficier d'une meilleure répartition de taxe professionnelle compte tenu des faibles produits communaux.

Dans le cadre de la Dotation de Compensation Communautaire, les communes sus-visées doivent rembourser à la Communauté de Communes, les montants suivants :

- PETIT-AUVERNÉ 7 425,48 Euros
- RUFFIGNÉ 4 945,29 Euros

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Castelbriantais va procéder au remboursement chaque année des loyers forfaitaires pour les locaux communaux qui abritent leur bibliothèque. A ce titre, il est proposé de déduire ces montants de celui de la Dotation de Solidarité Communautaire, soit :

	PETIT-AUVERNÉ	RUFFIGNÉ
Dotation de Compensation Communautaire	7 425,48 €	4 945,29 €
Loyer Bibliothèque	- 879,00 €	- 1 955,00 €
Solde à la charge des communes	6 546,48 €	2 990,29 €

Compte tenu de ces éléments, et afin de prendre en compte ces disparités, il vous est donc proposé de déduire du montant global avant répartition, les soldes à la charge des communes de PETIT-AUVERNÉ et RUFFIGNÉ, soit pour 2011 :

Dotation de Solidarité Communautaire	51 813,00 €
<u>à déduire :</u>	
- Compensation PETIT-AUVERNÉ	6 546,48 €
- Compensation RUFFIGNÉ	2 990,29 €
Montant à répartir	42 276,23 €

Le montant de 42 276,23 Euros fera l'objet d'une répartition entre les 17 communes restantes conformément aux modalités préalablement exposées. Il est précisé que la population prise en compte est celle du recensement intermédiaire.

La répartition par commune de la Dotation de Solidarité Communautaire 2011 est jointe en annexe.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter pour l'année 2011 une Dotation de Solidarité Communautaire pour les communes du PETIT-AUVERNÉ et de RUFFIGNÉ équivalente au montant de la Compensation Communautaire, déduction faite du remboursement des loyers des locaux abritant la bibliothèque,
- de valider pour les 17 autres communes la répartition préalablement exposée et établie dans le tableau joint en annexe.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Attribution de Compensation Communautaire – Année 2011

EXPOSE

Comme chaque année, la Communauté de Communes verse aux communes membres une attribution de compensation communautaire.

Pour l'année 2011, il vous est proposé d'approuver les mêmes montants que ceux attribués en 2010 et qui figurent en annexe.

Concernant le transfert de la compétence office de tourisme, dès que M. le Préfet aura approuvé par arrêté préfectoral ce transfert et que la commission d'évaluation des charges en aura évalué le coût net, le montant de l'attribution de compensation communautaire fera l'objet d'une modification pour la ville de Châteaubriant.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- d'inscrire au budget primitif 2011, les montants qui figurent au tableau joint en annexe et de procéder aux versements correspondants,

- de modifier le montant de l'attribution de compensation communautaire pour la ville de Châteaubriant dès lors que le transfert de la compétence office de tourisme aura été approuvée par arrêté préfectoral et que la commission d'évaluation des charges en aura évalué le coût net.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Réaffectation de crédits des Contrats de Territoire

EXPOSE

Par délégation en date du 18 juin 2009 et par délibération du 14 octobre 2009, la Communauté de Communes du Castelbriantais a adopté le Contrat de Territoire Départemental et le Contrat Territorial Unique.

Par lettre du 6 janvier 2011, le Président du Conseil Général nous informe que le Contrat de Territoire ne fera pas l'objet d'avenant mais qu'en revanche des réaffectations de crédits sont possibles uniquement au sein d'un même axe.

Dans le prolongement de cette information, il vous est proposé de procéder au sein du Contrat de Territoire Départemental et au sein du Contrat Territorial Unique à une première réaffectation de crédits.

La commune de Ruffigné a inscrit aux Contrats de Territoire « l'extension et le réaménagement de la salle polyvalente » pour un coût de 700 000 Euros. Pour son financement, il avait été prévu une subvention de 175 000 Euros au Contrat de Territoire Départemental et 87 500 Euros au Contrat Territorial Unique. La commune de Ruffigné a bien voulu nous faire savoir que les travaux de cette opération ne débuteraient pas en 2011. Avec l'accord de la commune, il a été convenu de scinder cette opération en deux phases :

- La première phase comportera les études de faisabilité ainsi que le contrat de Maîtrise d'Oeuvre. La dépense correspondante est estimée à 80 500 €. Cette première phase est maintenue aux Contrats de Territoire.

- La seconde phase comprendra l'ensemble des travaux pour un montant de 619 500 €. Cette seconde phase sera inscrite aux Contrats de Territoire 2012-2015.

Il est donc proposé de réaffecter les crédits disponibles dans les conditions suivantes :

Contrat de Territoire Départemental					
Axe Culture					
Commune	Opération	Montant des Travaux	Subvention Initiale	Reliquat disponible	Proposition de réaffectation
Ruffigné	Extension et réaménagement de la salle spectacle polyvalente	700 000 €	175 000 €	134 750 €	40 250 €
Issé	Acquisition de matériel et mobilier pour la salle multifonctions	86 834 €	0	0	60 000 €
C.C.C	Travaux d'amélioration des bibliothèques et acquisition de mobilier	450 000 €	222 000 €	0	74 750 €
TOTAL					175 000 €

Contrat Territorial Unique					
Axe Solidarités Humaines et Territoriales					
Commune	Opération	Montant des Travaux	Subvention Initiale	Reliquat disponible	Proposition de réaffectation
Ruffigné	Extension et réaménagement de la salle spectacle polyvalente	700 000 €	87 500 €	63 350 €	24 150 €
Juigné-les-Moutiers	Réhabilitation d'une salle communale pour la petite enfance	300 000 €	37 500 €	0	27 325 €
La Chapelle-Glain	Aménagement de la salle des loisirs en salle multifonctions (accueil périscolaire, foyer des jeunes et espace culturel)	300 000 €	37 500 €	0	27 325 €
Issé	Acquisition de matériel et mobilier pour la salle multifonctions	86 834 €	0	0	8 700 €
TOTAL					87 500 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de réaffecter les crédits comme évoqué ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



OBJET : Budget Primitif 2011 – Budget Principal

EXPOSE

Le Budget Primitif 2011 prévoit d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2010.

Ces résultats par section sont les suivants :

- section de fonctionnement :

Excédent de.....+ 4 784 041,16 €

- section d'investissement :

Déficit de.....- 576 916,73 €

Soit un excédent de + 4 207 124,43 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont repris à l'occasion du Budget Primitif 2011.
Le résultat ci-après participera à l'équilibre général de la section d'investissement :

- Dépenses :	1 241 357,85 €
- Recettes	<u>182 593,00 €</u>

Déficit sur restes à réaliser 1 058 764,85 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de reprendre au Budget Primitif 2011, l'intégralité des résultats indiqués ci-dessus qui ont fait par ailleurs l'objet d'une validation par M. le Trésorier de CHATEAUBRIANT.

Le Budget Primitif 2011 s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 17 799 264,43 €

- Section d'investissement :

Au titre des dépenses

Propositions 2011	6 094 746,58 €
Restes à réaliser 2010	1 241 357,85 €
Résultat reporté	<u>576 916,73 €</u>
Total	7 913 021,16 €

Au titre des recettes

Propositions 2011	7 730 428,16 €
Restes à réaliser 2010	<u>182 593,00 €</u>
Total	7 913 021,16 €

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2010 et de les affecter comme suit :

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 4 207 124,43 €

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 576 916,73 €

- compte 001 « déficit d'investissement reporté » : - 576 916,73 €

- d'adopter le Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes du Castelbriantais par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Budget Primitif 2011

Budget Annexe : Immobilier d'entreprises

EXPOSE

Le Budget Primitif 2011 prévoit d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2010.

Ces résultats par section sont les suivants :

- section de fonctionnement	: excédent de.....	84 138,94 €
- section d'investissement	: déficit de.....	- 698 217,64 €

	Soit un déficit de	- 614 078,70 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont repris à l'occasion du Budget Primitif 2011. Le résultat ci-après participera à l'équilibre général de la section d'investissement.

- Dépenses	235 051,22
------------	------------

Le Budget Primitif 2011 du budget annexe «Immobilier d'entreprises» s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement	:	137 850,00 €
- Section d'investissement	:	1 796 719,94 €

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2010 et de les affecter comme suit :

- compte 001 « déficit d'investissement reporté » :	- 698 217,64 €
- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » :	84 138,94 €

- d'adopter le Budget Primitif 2011 du budget annexe «Immobilier d'entreprises» par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Budget Primitif 2011

Budget Annexe : Zones d'activités économiques

EXPOSE

Le Budget Primitif 2011 prévoit d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2010.

Ces résultats par section sont les suivants :

- section de fonctionnement	: excédent de.....	néant
- section d'investissement	: déficit de.....	- 1 902 520,08 €

	Soit un déficit de	- 1 902 520,08 €

Le Budget Primitif 2011 du budget annexe «Zones d'activités économiques » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement	:	7 345 160,08 €
-----------------------------	---	----------------

- Section d'investissement : 5 014 415,08 €

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2010 et de les affecter comme suit :

- compte 001 « déficit d'investissement reporté » : - 1 902 520,08 €

- d'adopter le Budget Primitif 2011 du budget annexe « Zones d'activités économiques » par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



OBJET : Budget Primitif 2011

Budget annexe : Focast-Pebeco

EXPOSE

Le Budget Primitif 2011 prévoit d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2010.

Ces résultats par section sont les suivants :

- section de fonctionnement : excédent de.....+ 513 853,37 €

- section d'investissement : excédent de+ 33 190,94 €

Soit un excédent de+ 547 044,31 €

Le Budget Primitif 2011 du budget annexe « Focast-Pebeco » s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 638 853,37 €

- Section d'investissement	: - Dépenses :	153 874,31 €
	- Recettes :	623 874,31 €

Soit un sur-équilibre de 470 000 €

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2010 et de les affecter comme suit :

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	513 853,37 €
- compte 001 « excédent d'investissement reporté » :	33 190,94 €

- d'adopter le Budget Primitif 2011 du budget annexe « Focast-Pebeco » par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



OBJET : Budget Primitif 2011

Budget annexe : Maison de la Formation

EXPOSE

Le Budget Primitif 2011 prévoit d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2010.

Ces résultats par section sont les suivants :

- section de fonctionnement : excédent de..... + 39 308,69 €

- section d'investissement : déficit de..... - 36 109,78 €

Soit un excédent de + 3 198,91 €

Le Budget Primitif 2011 du budget annexe « Maison de la Formation » s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 78 198,91 €

- Section d'investissement : 62 288,69 €

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2010 et de les affecter comme suit :

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : + 3 198,91 €

- compte 001 « déficit d'investissement reporté » : - 36 109,78 €

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 36 109,78 €

- d'adopter le Budget Primitif 2011 du budget annexe « Maison de la Formation » par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Budget Primitif 2011

Budget Annexe : SICTOM

EXPOSE

Le Budget Primitif 2011 prévoit d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2010.

Ces résultats par section sont les suivants :

- section de fonctionnement : excédent de.....+ 1 198 444,87 €

- section d'investissement : déficit de..... - 123 720,71 €

Soit un excédent de+ 1 074 724,16 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont repris à l'occasion du Budget Primitif 2011. Le résultat ci-après participera à l'équilibre général de la section d'investissement :

- Dépenses : 18 928,91 €

Le Budget Primitif 2011 du budget annexe « SICTOM » s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 4 333 724,16 €

- Section d'investissement : 1 379 094,87 €

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

➤ de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2010 et de les affecter comme suit :

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 074 724,16 €

- compte 001 « déficit d'investissement reporté » : - 123 720,71 €

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 123 720,71 €

➤ d'adopter le Budget Primitif 2011 du budget annexe « SICTOM » par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Budget Primitif 2011

Budget Annexe : Service Public d'Assainissement Non Collectif

EXPOSE

Le Budget Primitif 2011 prévoit d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2010.

Ces résultats par section sont les suivants :

- Section d'exploitation : déficit de - 8 416,42 €

- Section d'investissement : néant

Soit un déficit de - 8 416,42 €

Le Budget Primitif 2011 du budget annexe « SPANC », présenté sous la forme de la comptabilité M49, s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 14 900,00 €

- Section d'investissement : néant

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- de reprendre le résultat de l'exercice 2010 et de l'affecter comme suit :

. Compte 002 « déficit d'exploitation reporté» : - 8 416,42 €

- d'adopter le Budget Primitif 2011 du budget annexe « SPANC », par chapitre, pour les sections d'investissement et d'exploitation.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



SICTOM

OBJET : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux

EXPOSE

Pour l'année 2011, il vous est proposé d'appliquer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères figurant dans l'annexe ci-jointe.

Ils ont été calculés selon la zone d'appartenance de la collecte et compte tenu du mécanisme de lissage des taux, lequel doit aboutir à un taux unique par zone au 1^{er} janvier 2015.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter les taux d'enlèvement des ordures ménagères conformément au tableau ci-joint pour l'année 2011,
- d'autoriser M. le Président ou le M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



SICTOM

OBJET : Redevance Spéciale : fixation du tarif pour l'année 2011

EXPOSE

Par délibérations des 29 juin 2005, 8 février 2006, 5 février 2009 et 10 février 2010, le Conseil Communautaire a adopté le principe d'appliquer une redevance spéciale aux bénéficiaires du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés non assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La formule de calcul appliquée pour déterminer le montant de la redevance spéciale est la suivante :

$[(\text{volume collecté par ramassage} - \text{franchise de } 660\text{L}) \times \text{nbre de collectes hebdomadaires}] \times$
 $\text{le nbre de semaines d'activité} \times \text{le coût du service pour un litre de déchets collectés.}$

N.B. : La franchise de 660 L s'appliquant bien entendu au volume collecté sur l'ensemble des services d'une même administration sur une même commune.

Le coût du service pour un litre de déchets collectés est obtenu par la différence entre l'ensemble des charges liées au fonctionnement de l'année N-1 et l'ensemble des recettes de valorisation des déchets triés de l'année N-1 rapportée au tonnage collecté dans l'année N-1.

Le coût du service pour l'année 2010 s'élève à **145.19 € par tonne, soit un coût par litre de déchets arrondi à 0.018 €** (0,018 € en 2010) sachant que 1 kg de déchets équivaut à 8 litres.

Pour les communes, c'est une redevance forfaitaire de 500 € par tranche de population de 1 000 habitants qui est appliquée.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer le tarif de la redevance spéciale à 0,018 € par litre de déchets pour l'année 2011,
- d'autoriser M. le Président ou le M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel et Administration Générale

OBJET : Demande de subvention au titre de LEADER + : Favoriser l'installation d'un médecin sur le canton de Saint-Julien-de-Vouvantes

Dispositif 321 B « Mener un plan territorial pilote pour la qualité de vie et la santé des habitants »

EXPOSE

La Communauté de Communes entend pallier, courant juin prochain, au départ en retraite d'un médecin sur la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes.

Avec actuellement deux médecins, ce canton est aujourd'hui très largement sous doté. En effet, en moyenne en France, il y a un médecin pour 970 habitants. En Loire-Atlantique le constat est de un médecin pour 713 habitants. En revanche, pour le canton de Saint-Julien-de-Vouvantes nous recensons un médecin pour 2609 habitants.

Afin de garantir la présence de médecins sur ce canton, il vous est proposé de recourir aux services d'un prestataire privé chargé de rechercher un praticien susceptible de s'installer durablement sur ce canton.

Le coût de ce service est le suivant :

Nature des dépenses	Montant €H.T	Recettes	Montant €
Mission de recrutement	11 000,00 €	LEADER	3 850,00 €
		Autofinancement	7 150,00 €

TOTAL	11 000,00 €	TOTAL	11 000,00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus et de déléguer au Bureau l'examen des éventuelles modifications à intervenir,
- de solliciter une subvention au titre du nouveau programme LEADER, dans le cadre de son dispositif 321 B « Mener un plan territorial pilote pour la qualité de vie et la santé des habitants »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité

1 abstention

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Marchés Publics

OBJET : Espace aquatique : Approbation du pré programme, lancement d'un concours d'architectes, acquisition des terrains et demandes de subventions.

EXPOSE

Par délibération du 5 février 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un espace aquatique et décidé la création d'un comité de pilotage chargé du suivi de cette étude. Elle a été confiée au cabinet CAP URBAIN le 15 janvier 2010.

Le Comité de pilotage s'est réuni à 3 reprises et a effectué un déplacement pour visiter, dans un premier temps, deux espaces aquatiques. De nouvelles visites sont d'ores et déjà envisagées dans les prochaines semaines.

Le pré programme a été présenté le 2 février dernier aux membres du Comité de Pilotage. Il répond aux objectifs du projet qui consistent à :

1) Favoriser, en priorité, l'accès à tous à l'apprentissage de la natation. La Communauté de Communes compte 7 346 élèves (3 763 élèves en écoles primaires, 1 773 collégiens, 1 685 lycéens, 125 élèves au centre de formation des Maisons Familiales Rurales). Une très grande majorité des enfants scolarisés dans les écoles primaires de la Communauté de Communes ne peut accéder à l'apprentissage de la natation dans le cadre de la scolarité bien que cet enseignement fasse partie intégrante de l'éducation physique et sportive à l'école, au collège et au lycée. Le nouvel équipement sera configuré pour répondre à ce besoin élémentaire.

2) Offrir à la population un espace de loisirs et de détente répondant aux attentes du plus grand nombre et offrant un panel d'activités diversifiées. L'équipement doit accueillir, tout au long de l'année, l'ensemble de la population, dans un cadre attractif et convivial qui privilégie le confort de tous et l'accès à de multiples activités. Dans cette perspective, l'équipement et les activités associées seront adaptées, notamment, aux plus

jeunes enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite et aux familles. Nous aurons l'objectif de rechercher une fréquentation journalière maximale au travers de la nature des équipements proposés, de l'étendue des activités mises en place et de l'amplitude journalière et hebdomadaire d'ouverture. Nous veillerons à garantir l'accessibilité de l'équipement par son positionnement dans son environnement proche par ses cheminements extérieurs et ses accès et par l'aménagement et la circulation de ses espaces intérieurs.

3) Réaliser un équipement à haute performance énergétique exemplaire. En premier lieu, les efforts seront concentrés sur l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment afin de réduire les pertes de chaleur. En recherchant la plus grande autonomie en besoins en chauffage, nous souhaitons privilégier la meilleure isolation, les apports solaires, les apports métaboliques et le potentiel qu'offrirait la chaufferie bois collective de la ville de Châteaubriant. En second lieu, cet espace aquatique sera respectueux de l'environnement grâce aux matériaux choisis, au dispositif de traitement de l'eau des bassins et de l'air et à un traitement paysager permettant une parfaite intégration dans son environnement naturel.

A ce stade du projet, il vous est proposé d'approuver le pré programme joint à la présente délibération et d'enclencher sur cette base la phase de réalisation de cette opération en procédant à l'acquisition des terrains d'assiette du projet, en lançant un concours de maîtres d'œuvre et en sollicitant les subventions correspondantes. Ces premières étapes figurent aux Contrats de Territoire conclus avec le Conseil Régional et le Conseil Général pour la période 2009 – 2011.

Le plan de financement prévisionnel, hors révisions de prix, serait le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
<u>1ère tranche :</u>		<u>1ère tranche :</u>	1ère tranche
Etude de programmation	64 615,00	DETR 2011	200 000,00
Maitrise d'œuvre	1 245 000,00	CTU 2009-2011	40 000,00
Autres Etudes et frais, (géomètre, géotechniques, concours...)	150 000,00	CTD 2009 -2011	672 000,00
Acquisition Terrain et frais	228 000,00	C.C.C	775 615,00
sous-total "1ère tranche"	1 687 615,00	sous-total "1ère tranche"	1 687 615,00
<u>2ème tranche :</u>		<u>2ème tranche :</u>	
Travaux	8 878 000,00	Etat FNDS et Programme 122 action 01	1 000 000,00
Autres Etudes (OPC, CSPS,CT...)	150 000,00	Etat PER 2	700 000,00

Travaux en options	490 000,00	DETR 2012	200 000,00
MO et Etudes des travaux en option	92 000,00	ADEME	250 000,00
Assurance Dommage Ouvrage	95 000,00	CTU 2012-2015	1 500 000,00
Equipements	100 000,00	CTD 2012 -2015	1 500 000,00
Imprévus et révisions	340 000,00	CCC	4 995 000,00
sous-total "2ème tranche"	10 145 000,00	sous-total "2ème tranche"	10 145 000,00
TOTAL H.T. tranches n°1 et n°2:	11 832 615,00	TOTAL :	11 832 615,00
Dont :			
Espace aquatique	9 992 615,00		
Espace de remise en forme	1 840 000,00		

Ce plan de financement intègre la réalisation de l'espace bien-être intergénérationnel prévu au Pôle d'Excellence Rurale 2 approuvé par délibération du 12 octobre 2010.

Sur le concours de maîtres d'oeuvre :

Afin de procéder au choix de l'architecte pour cette opération, il vous est proposé :

- de lancer un concours restreint sur esquisse pour la réalisation de cette opération suivant les articles 24, 38, 70 et 74 du code des marchés publics,
- de sélectionner 5 candidats pour présenter une proposition,
- de fixer le montant de la prime versée aux candidats sélectionnés à 31 500 € HT.
- de constituer le jury ainsi que suit :

- Représentants du maître d'ouvrage (6) : voix délibérative

- Monsieur le Président,

- Les membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- . M. Michel RETIF
- . M. Michel BOISSEAU
- . M. Alain GUILLOIS
- . Mme Patricia HAMMOUM
- . M. Noël JOUAN

Suppléants :

- . M. Jean-Pierre JUHEL
- . M. Patrice ETIENNE
- . M. Georges DUTERTRE
- . M. Jacques GERARD
- . M. Dominique LANOE

- Personnes désignées (5) : voix délibérative

Le jury comprendra 5 membres désignés en application du paragraphe « d » de l'article 24 du Code des Marchés publics :

- . Mme Jacqueline BOMBRAY, Adjointe au Maire de la Ville de Châteaubriant
Déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse,
- . M. Georges GARNIER, 1^{er} Adjoint au Maire de la Ville de Châteaubriant,
- . M. Serge HEAS, Vice-Président de la Communauté de Communes,
- . M. André LEMAITRE, Vice-Président de la Communauté de Communes,
- . M. Michel MOREAU, Vice-Président de la Communauté de Communes.

- Personnes désignées Représentants les architectes (4) : voix délibérative

Conformément au paragraphe « e » de l'article 24 du code des marchés publics, le jury comprendra 4 architectes. Ils seront désignés par le Conseil de l'Ordre.

- Personnes compétentes (8) : voix consultative

- M. le Trésorier,

- M. le Directeur de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes,
- Un représentant du Cabinet d'études CAP URBAIN,
- M. le Responsable du Service Jeunesse,
- Mme la Directrice de l'Espace Dauphin,
- M. le Directeur des Services Techniques de la Ville de Châteaubriant,
- M. le Directeur Général Adjoint,
- M. le Directeur Général des Services.

Les architectes, membres du jury, exerçant leur profession à titre libéral seront indemnisés pour leur participation au jury sur un forfait à la demi-journée de travail de 500 € net de taxes, comprenant les frais de déplacement selon les montants forfaitaires et barèmes communiqués par l'Observatoire de la Commande Publique.

Sur l'acquisition des terrains :

Le cabinet CAP URBAIN propose, pour l'implantation du centre aquatique, la zone des étangs de Choisel au-dessus du centre intercommunal de loisirs de la Borderie, propriété de la ville de Châteaubriant.

Pour les besoins de l'opération, il vous est proposé de procéder à l'acquisition, auprès de la Ville de Châteaubriant, d'une emprise de 4 hectares située sur le plan figurant page 16/17 du pré programme joint à la présente. Cette emprise permettra l'intégration du projet dans son environnement immédiat et offrira un potentiel de développement.

Les domaines ont évalué à 6 € H.T. le prix des terrains classés aujourd'hui au PLU en zone de loisirs. Il a été convenu, sur proposition du bureau communautaire, de fixer le prix d'acquisition à 5,40 € H.T. soit un prix global de 216 000 € H.T. hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide :

1- d'approuver la réalisation de l'opération de construction d'une espace aquatique sur le site de Choisel à CHATEAUBRIANT ;

2- d'approuver le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus et de solliciter les concours financiers de l'Etat au titre du Fonds National de Développement du Sport, de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales pour travaux divers d'intérêt local (programme 122 – action 01), de l'ADEME au titre notamment du Fonds Chaleur, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Général de Loire-Atlantique au titre des Contrats de Territoire 2009-2011 et 2012-2015 ;

3- de procéder à l'acquisition du terrain d'assiette auprès de la ville de CHATEAUBRIANT au prix de 216 000 € hors frais d'acte, d'autoriser M. le Président ou M. le Vice Président délégué à signer l'acte correspondant et d'inscrire la dépense correspondante au budget ;

4- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à lancer le concours de maîtrise d'oeuvre (5 équipes seront retenues) en vue de désigner le maître d'oeuvre de l'opération et d'inscrire la dépense correspondante au budget ;

5- d'autoriser le versement d'une prime d'un montant de 31 500,00 € H.T. à chacun des candidats sélectionnés ;

6- d'autoriser le versement au bénéfice des maîtres d'oeuvre, membres du jury, exerçant leur profession à titre libéral d'une indemnité pour leur participation au jury sur la base d'un forfait à la demi-journée de travail de 500 € net de taxes, comprenant les frais de déplacement selon les montants forfaitaires et barèmes communiqués par l'Observatoire de la Commande Publique ;

7- de fixer la composition du jury comme suit :

- Représentants du maître d'ouvrage (6) : voix délibérative

- Monsieur le Président,

- Les membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

. M. Michel RETIF

. M. Michel BOISSEAU

. M. Alain GUILLOIS

. Mme Patricia HAMMOUM

. M. Noël JOUAN

Suppléants :

. M. Jean-Pierre JUHEL

. M. Patrice ETIENNE

. M. Georges DUTERTRE

. M. Jacques GERARD

. M. Dominique LANOE

- Personnes désignées (5) : voix délibérative

5 membres désignés en application du paragraphe « d » de l'article 24 du Code des Marchés publics, à savoir :

- . Mme Jacqueline BOMBRAY, Adjointe au Maire de la Ville de Châteaubriant
Déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse,
- . M. Georges GARNIER, 1^{er} Adjoint au Maire de la Ville de Châteaubriant,
- . M. Serge HEAS, Vice-Président de la Communauté de Communes,
- . M. André LEMAITRE, Vice-Président de la Communauté de Communes,
- . M. Michel MOREAU, Vice-Président de la Communauté de Communes.

- Personnes désignées Représentants les architectes (4) : voix délibérative

4 architectes désignés par le Conseil de l'Ordre,

- Personnes compétentes (8) : voix consultative

- M le Trésorier,
- M. le Directeur de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,
- Un représentant du Cabinet d'études CAP URBAIN,
- M. le Responsable du Service Jeunesse,
- Mme la Directrice de l'Espace Dauphin,
- M. le Directeur des Services Techniques de la Ville de Châteaubriant,
- M. le Directeur Général Adjoint,
- M. le Directeur Général des Services.

8- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à conclure les contrats relatifs aux études géotechniques, aux études de géomètre, à la mission d'assistance à maître d'ouvrage et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget ;

9- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Tourisme

OBJET : Organisation d'un spectacle déambulatoire dans le cadre de l'adhésion à l'association « Les Marches – Terres de Rencontres »

EXPOSE

Par délibération du 15 décembre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association « Les Marches – Terres de Rencontres » constituée pour porter la démarche d'inscription des Marches de Bretagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour rappel, l'association a pour objet :

- de coordonner les actions pour le montage d'un dossier d'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité des villes des sites majeurs faisant partie de l'ancien territoire dénommé Marches de Bretagne, et situé aux confins de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne,
- de favoriser le développement touristique et culturel des sites candidats.

Lors de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 31 janvier dernier à Fougères, il a été convenu que chaque territoire organise, d'ores et déjà, des « temps forts » tendant à mieux faire connaître le patrimoine local et son histoire auprès de la population.

Dans cette perspective, il vous est proposé d'organiser l'été prochain un spectacle déambulatoire qui entraînera la population en différents lieux chargés d'histoire de la Ville de Châteaubriant. Ce spectacle intitulé « promenade en histoire » sera joué à quatre reprises (deux représentations en juillet et deux en août). Ecrit et mis en scène par la troupe de théâtre professionnelle « MESSIDOR », il fera appel à toutes les troupes de théâtre amateur de nos 19 communes. Au total, 176 comédiens amateurs issus de la Communauté de Communes et 41 provenant des territoires voisins occuperont des places d'acteurs.

Par cette implication des troupes de théâtre locales, nous souhaitons fédérer la population des 19 communes sur l'enjeu de la conservation et de la valorisation de notre patrimoine.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant €HT	Nature	Montant €HT
Contrat de prestation	42 450,00	LEADER	25 550,00
Communication	3 000,00	CTU	11 450,00
Location de matériel	1 000,00	CCC	9 450,00
Total	46 450,00	Total	46 450,00

Il vous est proposé de solliciter au titre de la mesure 323 E intitulée « promouvoir et mettre en valeur le patrimoine et les manifestations culturelles » du programme LEADER une subvention de 25 550 € et de 11 450 € au titre du Contrat Territorial Unique.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire :

- approuve la réalisation de cette opération et les demandes de subventions formulées au titre du programme LEADER pour un montant de 25 550 € et au titre du CTU pour un montant de 11 450 €,
- décide d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2011 les dépenses et les recettes correspondantes,
- délègue au Bureau communautaire les éventuelles modifications à apporter au plan de financement,
- autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer le contrat de prestation avec la troupe professionnelle de théâtre « MESSIDOR » et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Culture – Sports et Loisirs

OBJET : Réalisation d'un bâtiment accueillant des groupes de musique amateurs

EXPOSE

L'association ARCEL organise chaque année un festival musical sur le territoire de la Commune de Saint-Aubin des Châteaux. Ce festival auquel contribuent chaque année plus de 200 bénévoles locaux, connaît de par son affluence (près de 3 000 personnes à chacune des éditions) un rayonnement qui dépasse très largement les limites territoriales de la commune et de notre intercommunalité.

La réussite de cet événement tient à l'investissement des bénévoles mais aussi à la dynamique locale de groupes de musique amateurs qui agissent pour promouvoir la culture musicale locale, pour favoriser, auprès des jeunes, l'accès aux pratiques instrumentales et sonores et développer le lien associatif.

Pour soutenir cette initiative concourant à la promotion des musiques actuelles et au rayonnement des groupes amateurs du territoire communautaire, la Communauté de Communes a conclu, en 2009, un partenariat privilégié avec l'association ARCEL Concerts.

Aujourd'hui, l'association compte une section dénommée « Aubin D'Son » constituée de 18 jeunes musiciens. Cette section accompagne le développement des groupes amateurs par une mutualisation des compétences humaines et matérielles. Pour exemple, elle accueille en résidence des groupes de musiciens, leur apporte des conseils en jeux de scène, lumières, éclairages, sonorisation, compositions avec pour point d'orgue l'enregistrement de titres.

Ces actions prolongent sur la commune, l'impulsion donnée par le Conservatoire Intercommunal et les interventions musicales au sein des écoles. Elle s'inscrit aussi dans la volonté des élus communautaires de mettre à disposition des jeunes du territoire des espaces dédiés à l'expression musicale comme l'espace musiques actuelles du Conservatoire.

A Saint-Aubin des Châteaux, les jeunes musiciens amateurs occupent une maison d'habitation vétuste. Afin de leur permettre de pérenniser leurs actions et de les développer, il est proposé de réaliser un espace musiques actuelles d'une superficie d'environ 80 à 100 m² qui sera rattachée au Conservatoire Intercommunal et pourra également servir aux actions culturelles conduites en direction des enfants des écoles

Cet investissement dédié aux jeunes est éligible à la mesure 321 du programme de développement rural hexagonal « services essentiels pour la population rurale ». Il pourrait également être soutenu au moyen des

contrats de territoire couvrant la période 2012 – 2015. L'exercice en cours verra se réaliser une étude de faisabilité permettant de déterminer le contenu de ce projet et de lancer la consultation de maîtres d'œuvre.

Le plan de financement serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant €H.T	Recettes	Montant €
Etude et Maitrise d'œuvre	20 000,00 €	FEADER	50 000,00 €
Bâtiment	150 000,00 €	CTD 2012-2015	47 700,00 €
Divers et imprévus	10 000,00 €	CTU 2012-1015	46 300,00 €
		Autofinancement	36 000,00 €
TOTAL	180 000,00 €	TOTAL	180 000,00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus et de déléguer au Bureau l'examen des éventuelles modifications à intervenir,
- de solliciter une subvention au titre la mesure 321 du programme de développement rural hexagonal « services essentiels pour la population rurale » et d'inscrire cette opération aux contrats de territoire couvrant la période 2012 – 2015.
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT



Environnement

OBJET : Demande de subvention au titre de LEADER + : Préfiguration d'un Point Info Energie dans la Maison de l'Innovation, de l'Habitat et du Développement Durable.

Dispositif 321 A « Encourager l'innovation durable, faciliter les parcours de vie des entreprises et sensibiliser les particuliers »

EXPOSE

La Communauté de Communes a recouru du 27 avril au 31 juillet et du 1^{er} septembre au 31 septembre 2010, au Cabinet AIREO-ENERGIES pour tenir 3 permanences hebdomadaires d'une demi-journée à la Maison de l'Innovation, de l'Habitat et du Développement Durable, à titre expérimental, afin de conseiller la population sur la maîtrise des dépenses énergétiques. Cette expérimentation a été lancée dans le cadre de l'ouverture de la Maison de l'Innovation inscrite au Pôle d'Excellence Rurale du Pays de Châteaubriant. Il s'agissait de préfigurer l'installation d'un point info-énergie.

En moyenne, le conseiller info énergie accueillait entre 3 et 6 personnes par demi-journée. Souvent sur des projets réclamant en terme de temps un investissement important.

Pour le financement de cette prestation, nous avons prévu de solliciter une subvention LEADER au titre du dispositif 321 A « Encourager l'innovation durable, faciliter les parcours de vie des entreprises et sensibiliser les particuliers » sur la base du plan de financement suivant :

Nature des dépenses 2010	Montant €H.T	Recettes	Montant €
Permanences par un conseiller	11 172,00 €	LEADER	6 144,60 €
		Autofinancement	5 027,40 €

TOTAL	11 172,00 €	TOTAL	11 172,00 €

La Maison de l'Innovation travaille aujourd'hui à la définition d'une offre de services de conseils en concertation avec l'ADEME.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus et de déléguer au Bureau l'examen des éventuelles modifications à intervenir,
- de solliciter une subvention du nouveau programme LEADER au titre du dispositif 321 A « Encourager l'innovation durable, faciliter les parcours de vie des entreprises et sensibiliser les particuliers »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 15 février 2011

Le Président,

Alain HUNAULT